

Plénum propos du 25.2.2025 en présentation du postulat taxe au poids

Sans reprendre en détail le texte déposé, je tiens à préciser tout de suite qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle taxe, mais d'une méthode différente de répartition de la taxe. En effet, depuis 10 ans, nous constatons que les objectifs fixés par le tri et par la taxe au sac s'avèrent peu efficaces. Prenez un exemple simple, celui d'une personne qui achète un sac à 2 francs et y place des déchets. Or, l'odeur est tellement insupportable qu'il prend son sac et planifie de l'évacuer. Or, comme il a payé 2 francs, il en profite pour ajouter des déchets qui n'ont rien à voir dans ce sac pour rentabiliser son sac à 2 francs. Résultat des courses, à la déchetterie, la commune doit évacuer son sac rempli de déchets inappropriés. Pour 3 kilos à 80 centimes, cela revient à 2 francs 40. Par rapport au sac acheté 2 francs, une perte de 40 centimes est assumée par la collectivité publique. Résultat : financièrement, ce n'est pas bon et du point de vue de tri et de la revalorisation des déchets, c'est un échec ! Par conséquent, il faut essayer d'innover.

A cet égard, la taxe au poids constitue un moyen de contrer ceci. En effet, vous pouvez aller à la déchetterie déposer votre sac à l'odeur gênante, sans y ajouter d'autres déchets. Et l'opération s'avère économiquement juste. La collectivité n'a pas à payer plus cher l'évacuation des déchets en tonnes ou en kilos, et le système est cohérent entre la taxe et le poids des déchets.

Enfin, ce n'est nullement une idée saugrenue ni une idée des Verts, tout simplement un peu de bon sens ! À peu près comme comparer des pommes et des poires : ce n'est pas logique ! Au même titre, il faudra qu'on me donne l'équation qui permet de comparer le volume et le poids – sans faire une péréquation inutile ! – pour obtenir une valeur d'estimation correcte de la taxe dans l'élimination des déchets. Je vous remercie de votre attention et je vous laisse tranquille avec les déchets.